

agissant au non de tous les Canadiens, in nous incombe de régler le conflit.

Permettez-moi de dire quelques mots au sujet des lettres, des cartes et des appels que nous recevons. J'ai eu un appel très triste d'une dame qui préférerait l'anonymat. Dans sa conversation avec mon bureau de circonscription, elle a dit que son mari fait partie de l'équipage de navires qui partent de Halifax. Elle a dit que beaucoup d'hommes souhaitent que nous adoptions une loi pour forcer le retour au travail. Sa famille n'a plus rien à se mettre sous la dent. J'ignore combien de gens cette dame représente, mais s'il y en a une seule qui n'a plus de quoi manger, je tiens à l'écouter. Au point où en est ce conflit, nous devons faire face à notre responsabilité et exiger le retour au travail.

Je ne tiens pas à insister davantage sur la question de la sécurité, mais quand une personne de Saskatoon me dit que des vagues de deux étages de hauteur ne causent pas de problèmes sur la côte est, je ne peux pas passer cela sous silence.

M. Fisher: Votre propre ministre a dit que la réaction a été formidable.

M. Crosby: Aujourd'hui même, au large de la côte de la Nouvelle-Écosse, une barge chargée de 150 tonnes de diesel léger est à la dérive sur une mer agitée à la suite de la rupture du câble qui la reliait au remorqueur. Nous pourrions rester assis ici et ne rien faire. Nous pourrions dire: «Et puis après, ils n'auraient pas dû quitter le port s'ils n'avaient pas accès aux services de sécurité.» Ce n'est pas ainsi que je vois les choses, pas plus que le gouvernement d'ailleurs.

Mme Clancy: L'affaire traîne depuis deux ans.

M. Crosby: Inutile de revenir sur les événements des deux dernières années. Nous avons fait des erreurs, c'est le passé. Il faut faire face à la réalité d'aujourd'hui, le 13 décembre. Nous avons assumé notre responsabilité le 6 décembre. Nous avons présenté une mesure législative à la Chambre pour rappeler les grévistes au travail afin de pouvoir offrir à la population les services qu'elle exige du gouvernement du Canada. Nous avons affirmé que les négociations se poursuivraient, et c'est ce qui s'est produit. Il se pourrait que des négociations aient lieu en ce moment-même. Le conflit pourrait être réglé. En fait, nous pourrions être informés, même avant le vote, que le conflit a été réglé, et c'est ce que j'espère.

Initiatives ministérielles

Mais, entre-temps, nous devons assumer les responsabilités qui nous ont été confiées à titre de parlementaires. Nous sommes conscients des difficultés, mais les amendements proposés ne contribueront pas à régler le différend, seule la collaboration de tous les partis y parviendra.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer.?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion n° 5, et le résultat du vote s'appliquera également à la motion n° 7.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

Le prochain vote porte sur les motions n^{os} 9, 11, 12 et 14.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn) propose:

Motion n° 9

Qu'on modifie le projet de loi C-49, à l'article 10, en ajoutant à la suite de la ligne 20, page 5, ce qui suit:

«b) toutes les questions relatives à l'ordonnance du tribunal des droits de la personne rendue le 15 juillet 1987 au sujet du salaire égal pour un travail de valeur égale, pour ce groupe;»

Mme Marlene Catterall (Ottawa—Ouest) propose:

Motion n° 11

Qu'on modifie le projet de loi C-49, à l'article 10 en ajoutant à la suite de la ligne 20, page 5, ce qui suit:

«b) toutes les questions salariales relatives au salaire égal pour un travail de valeur égale;»

Motion n° 12

Qu'on modifie le projet de loi C-49, à l'article 10, en ajoutant à la suite de la ligne 45, page 5, ce qui suit: